

MONTCRESSON



République Française
Département Loiret
Commune de Montcresson

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Séance du 10 Janvier 2017

L'an 2017 et le 10 Janvier à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie sous la présidence de Monsieur GERMAIN Alain, Maire

Présents :

M. GERMAIN Alain, Maire, M. HECKLI Alain, M. CLARISSE Laurent,
Mme CORJON Marion, Mme SÉNÉCHAL Stéphanie, adjoints au maire,
M. POINTEAU Gérard, Mme CHAMBERT Maryse, Mme STRAWCZYNSKI Françoise, Mme COMPIN Corine,
Mme DAVESNE Sylvie, M. MAREST Nicolas, M. DREYFUS Olivier, M. DÉGÉ Christophe, conseillers municipaux.

Absents excusés : Mme CORJON Marion donne procuration à M. GERMAIN Alain, M. BARDET Philippe, Mme PHILIBERT Monique.

A été nommée secrétaire : Mme STRAWCZYNSKI Françoise,

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 12
- Votants : 13

Date de la convocation : 03/01/2017

Date d'affichage : 03/01/2017

Objet des délibérations

Délibération n° 2017_01 : Décision Modificative n°3 au budget primitif du service de l'assainissement collectif : Considérant qu'il manque des crédits au chapitre 011 (charges à caractère général), le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'apporter au budget primitif 2016 du service de l'assainissement collectif, la décision modificative n°3 suivante :

Section de fonctionnement

chapitre 012 : compte 621 : - 3 438 €
compte 647 : - 200 €
Chapitre 023 : -5 438,66 €
Chapitre 011 : compte 6061 : + 1 133,90€
compte 6063: + 105,38 €
compte 611 : + 6 473,30 €
compte 613 : + 211,39 €
compte 61521 : + 938,62 €
compte 61523 : + 214,07 €

Section d'investissement :

chapitre 021 : - 5 438,66 €
Chapitre 203 : - 5 438,66 €
Vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention (A l'unanimité)

Délibération n° 2017 02 : Autorisation donnée à Monsieur le Maire d'engager les travaux de réfection de l'électricité et de l'éclairage de l'église : Considérant qu'il y a lieu de terminer la mise en conformité électrique de l'église et de réhabiliter l'éclairage intérieur destiné à la mettre en valeur, Considérant les différentes évaluations de ces travaux, le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le maire a engagé la dépense liée à ces travaux dans la limite de 26 000 € HT

Vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention (A l'unanimité)

Délibération n° 2017 03 : Demande de subvention dans le cadre des fonds parlementaires pour aider au financement du columbarium: : Le conseil municipal après en avoir délibéré, demande une subvention dans le dans le cadre des fonds parlementaires afin d'assurer le financement l'extension du columbarium existant

Plan de financement de l'opération

Dépenses HT :

columbarium 12 577,17 €
Total : 12 577,17 €

Recettes

Réserve parlementaire	:	1 635 € (13 %)
Part communale	:	10 942,17 € (87 %)
Total:	:	12 577,17 €

Vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention (A l'unanimité)

Délibération n° 2017-04 : Autorisation donnée à Monsieur le Maire à déposer un dossier de candidature d'appel à projets d'intérêts communal du Département du Loiret, Adoption du projet de création d'un cheminement piétonnier et de la réfection des trottoirs situés le long de la RD93 et de la réfection des trottoirs situés le long de la RD93. Considérant que le projet de création d'un cheminement piétonnier et de réfection des trottoirs le long de la RD93 entre dans le cadre des actions éligibles aux aides départementales, considérant que la réhabilitation des trottoirs est nécessaires afin de permettre de sécuriser le déplacement des piétons et de favoriser le déplacement des personnes à mobilité réduites le long de la RD 93 (accès commerces, médecin, infirmière et administrations diverses (poste, mairie, SIAEP)
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
Adopte le projet de création d'un cheminement piétonnier et de la réfection des trottoirs situés le long de la RD 93

Autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de candidature d'appel à projet d'intérêt communal du département du Loiret pour la création d'un cheminement piétonnier et la réfection des trottoirs de la RD 93

Plan de financement

Dépenses, montant HT :

Maitrise d'œuvre : 5 395 € T

Travaux : 179 655 €

Total : 185 050 €

Recettes

Département du Loiret : 92 525 € (50%)

Commune de Montcresson : 92 925 € (50%)

Total : 185 050 €

Vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention (A l'unanimité)

Délibération n° 2017_05 : Autorisation donnée à Monsieur le Maire à déposer un dossier de candidature d'appel à projets d'intérêts communal du Département du Loiret, Adoption du projet de mise en conformité de l'électricité de l'église et de l'éclairage intérieur de celle-ci. Considérant que le projet de de mise en conformité de l'électricité de l'église et de l'éclairage intérieur de celle-ci entre dans le cadre des actions éligibles aux aides départementales, considérant que la mise en conformité électrique de l'église est nécessaire à la sécurité des personnes intervenant dans ce lieu (artistes et organisateurs de spectacle) Considérant que la mise en conformité de l'éclairage intérieur du bâtiment participera en plus à sa mise en valeur, le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Adopte le projet de mise en conformité de l'électricité de l'église et de l'éclairage intérieur de celle-ci
Autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de candidature d'appel à projet d'intérêt communal du département du Loiret pour la mise en conformité de l'électricité de l'église et de l'éclairage intérieur de celle-ci

Plan de financement

Dépenses, montant HT :

Travaux : 25 915.44 €

Total : 25 915.44 €

Recettes

Département du Loiret : 12 958 € (50%)

Commune de Mont cresson : 12 957.44 € (50%)

Total : 25 915.44 €

Vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention (A l'unanimité)

Délibération n° 2017-06: Autorisation donnée à Monsieur le Maire à déposer un dossier de candidature d'appel à projets d'intérêts communal du Département du Loiret, Adoption du projet de réhabilitation de l'accueil de la mairie et de l'accès aux services du 1er étage :Considérant que le projet de réhabilitation de l'accueil de la mairie et de l'accès aux services du 1er étage entre dans le cadre des actions éligibles aux aides départementales, considérant que la réhabilitation de l'accueil de la mairie et de l'accès aux services du 1er étage, améliorera les performances énergétiques du bâtiment, permettra de sécuriser les déplacements, le conseil municipal :

Adopte le projet de réhabilitation de l'accueil de la mairie et de l'accès aux services du 1er étage

Autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de candidature d'appel à projet d'intérêt communal du département du Loiret pour la réhabilitation de l'accueil de la mairie et de l'accès aux services du 1er étage

Plan de financement

Dépenses, montant HT :

Fenêtres cage d'escalier : 3 999 € HT
réhabilitation murs et peintures : 12 607.57€ HT

Total : 16 606.57 € HT

Recettes

Département du Loiret : 8 303 € (50%)
Commune de Montcresson : 8 303.57 € (50%)

Total : 16 606.57 €

Vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention (A l'unanimité)

Objets des décisions du maire :

- DECISION N° D 2016_27** : Attribution des concessions du cimetière communal
- DECISION N° D 2016_28** : Budget communal virements de crédits : Monsieur le Maire décide d'effectuer les virements de crédits budgétaires au sein des chapitres 011, 012, et 65 section de fonctionnement et 20,21 section d'investissement
- DECISION N° D 2016_29** : Budget du service public de l'assainissement collectif : virements de crédits : Monsieur le Maire décide d'effectuer les virements de crédits budgétaires au sein des chapitres 011
- DECISION N° D 2016_30** : Attribution du marché de la porte d'entrée principale de la salle André Bouvet : Monsieur le Maire décide de confier ces travaux à la société SARL DUPONT pour un montant s'élevant à 3 952.26 € HT
- DECISION N° D 2016_31** : Choix de l'architecte ayant en charge l'avant-projet sommaire de la réhabilitation de la salle André Bouvet : Monsieur le Maire décide de confier la réalisation de l'avant-projet sommaire au cabinet d'architecte CréA pour un montant s'élevant à 2 590 € HT
- DECISION N° D 2016_32** : Acquisition d'une lame de déneigement : D'acquérir la lame de déneigement auprès de la société AGR45 pour un montant s'élevant à 1 900 € HT
- DECISION N° D 2016_33** : Acquisition d'un système de régulation du chauffage de la salle André Bouvet : Maire décide d'acquérir un système de régulation du chauffage de la salle André Leclerc, auprès de la société Leclerc Désiré pour un montant s'élevant à 2 360 € HT
- DECISION N° D 2016_34** : Acquisition d'un ordinateur portable pour la commune : Maire décide d'acquérir un ordinateur portable auprès de la société Promosoft pour un montant s'élevant à 1 026.25 € HT
- DECISION N° D 2016_35** : Extraction de la cuve à fuel du Relais Point Lecture : Monsieur le Maire décide de confier cette opération à la SAVAC pour un montant s'élevant à 1 682.53 € HT
- DECISION N° D 2016_36** : Acquisition d'une autolaveuse : Monsieur le Maire décide d'acquérir une autolaveuse auprès de la société ADIS pour un montant s'élevant à 2 649.36 € HT
- DECISION N° D 2016_37** : Acquisition d'une armoire réfrigérante pour la salle André Bouvet : Monsieur le Maire décide d'acquérir auprès de la société "Le Froid Montargois" une armoire réfrigérante pour un montant s'élevant à 1 400 € HT

Vu pour affichage le 12/01/2017 conformément
Aux prescriptions de l'article L 2121-5 du
code général des collectivités territoriales.
A Montcresson, le 12/01/2017
Le Maire Alain GERMAIN